



Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale mixte 2015

07 avril 2015

Les actionnaires d'Edenred sont invités à participer à l'Assemblée Générale mixte qui se tiendra le 30 avril 2015 à 10h au Novotel Tour Eiffel 61 quai de Grenelle – 75015 Paris.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 25 mars 2015 et l'avis de convocation sera publié au BALO le 15 avril 2015.

Les documents prévus par le code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents prévus par les articles L. 225-115 et R.225-83 du code de commerce au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Tous les documents sont également disponibles sur le site internet d'Edenred en cliquant [ici](#)

Contacts : cliquez [ici](#)
